

## 1 - Informations générales

- Le Nouveau Festival aura lieu **les 11 et 12 mai 2022 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- L'adulte référent et coordinateur du projet **doit être nécessairement habilité par le chef d'établissement** et s'engage tout au long de l'année à : **accompagner physiquement les élèves aux journées d'Ateliers, participer au festival et rester avec le groupe en cas d'hébergement** (pour les projets situés à plus d'1h45 de trajet). En cas d'impossibilité, l'adulte référent s'engage à trouver un adulte de son lycée pour le remplacer.

## 2 - Définition des projets Audiovisuel et Vidéo


Le domaine «Audiovisuel/Vidéo» regroupe les projets portant sur la réalisation et la diffusion d'un film : fiction, documentaire, animation, expérimental.... **Le film présenté ne devra pas dépasser 15 mn et devra avoir été réalisé durant l'année scolaire en cours. Il ne peut s'agir de projets déjà réalisés et totalement terminés.**

Le projet devra comprendre les étapes d'écriture (scénario), de réalisation, de montage et éventuellement de diffusion. Sont exclus les projets multimédias destinés exclusivement au web (site internet par exemple).

## 3 - Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Inscription en ligne sur le site [le-nouveau-festival.fr](http://le-nouveau-festival.fr) jusqu'au 17 novembre 2021** Attention, chaque projet doit être **correctement renseigné et rédigé : descriptif ou thèmes abordés, intentions scénographiques, artistes ou compagnies intervenants, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc...** **et accompagné de documents d'appui :**

→ **Nouveauté 2021 : dépôt de vos documents d'appui lors de votre inscription en ligne sur le site [le-nouveau-festival.fr](http://le-nouveau-festival.fr)** (en fonction de l'avancée et de la nature de votre projet : description écrite, références et inspirations, motivations, cv des intervenants, visuels, vidéos, extraits sonores **dans la limite de 200 Mo**)

 **Attention ! sans document d'appui votre projet ne pourra être étudié par le jury de sélection.**

- 2) **Sélection des projets en décembre 2021** : le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, **d'organiser un entretien téléphonique ou en visio conférence avec les porteurs des projets.** Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel avant les vacances de fin d'année.

- 3) Pour l'ensemble des projets sélectionnés la présence à **une journée d'Atelier en région** organisée entre les mois de février et mai 2022 est impérative. Vous serez convoqués, au plus tard, un mois avant la date de l'Atelier. Vous pourrez également être invités à venir **dès la veille du festival (mardi 10 mai)** pour visiter le site et préparer votre participation.
- 4) De plus et selon l'avis du jury, un accompagnement individualisé pourra également vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**
- 5) **Pour l'ensemble des projets sélectionnés**, il vous sera demandé entre février et avril, en complément d'information et à des fins de valorisation de votre projet de **fournir des visuels** des productions ou d'étapes de réalisation. Vous devrez également **finaliser la rédaction des descriptifs de votre projet** de votre projet. **Tous ces éléments sont essentiels pour valoriser votre projet sur le site [le-nouveau-festival.fr](http://le-nouveau-festival.fr) et dans le livret programme du festival**

#### *4 - Espace sur le site [le-nouveau-festival.fr](http://le-nouveau-festival.fr)*

Chaque projet sélectionné bénéficiera **d'une page dédiée sur le site [le-nouveau-festival.fr](http://le-nouveau-festival.fr)** dans la rubrique « vos projets ». **Vous devrez fournir les éléments nécessaires (visuels, descriptifs...) pour alimenter cet espace numérique de valorisation.**

#### *5 - Espace sur le festival*

Vous bénéficierez d'un espace de diffusion et de présentation dédié dans l'enceinte du festival. Votre projet sera intégré dans une programmation complète avec l'ensemble des projets « audiovisuel et vidéo ».

#### *6 – Modalités de diffusion*

Chaque film ne devra pas excéder 15 minutes et devra être fourni pour un visionnage préalable à l'équipe du festival au plus tard un mois avant la date du festival via Wetransfer ou un autre service de transfert de fichier à l'adresse mail du Nouveau Festival et du coordinateur de domaine. Chaque projet bénéficiera d'un créneau de programmation défini à l'avance et vous serez amené à présenter votre film devant le public du festival.

*La Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté se réserve le droit de suspendre la diffusion du film s'il contrevient au droit de la propriété intellectuelle.*

#### *7 - Matériel technique*

Votre espace sera coordonné par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet. Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière et son) dans le formulaire en ligne (étape 4).

#### *8 - Contacts*

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante [nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr) ou par téléphone **au 05.55.45.18.85**